

COMMUNE DE WENTZWILLER

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2016

Le six avril deux mil seize, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SCHMITT Fernand, suite à la convocation adressée à tous les membres le 1^{er} avril 2016.

Etai^{ent} présents : Yves TROMMER, Nathalie SPECKER, Pascal GRENOUILLET, Franck WANNER, Serge JORDAN, Thierry OTT, Isabelle KLEIN, Fernand SCHMITT, Rémi WANNER, Hervé SCHMITT, Michaële VOGT, Karine WILLAUER, Angelo PILLERI.

Absente excusée : Claudia REICH

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015
2. Urbanisme
3. Finances
4. Divers travaux
5. Voirie
6. Bâtiment
7. ONF
8. Affaires scolaires
9. Nouvelle organisation des territoires
10. Information

1. Procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015 n'ayant suscité aucun commentaire celui-ci a été adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme

Certificats d'urbanisme

Cabinet de Maître LANG 61 Avenue du Général de Gaulle 68300 SAINT LOUIS :
Section 11 parcelle 294/272 pour une contenance de 222 m²
Pour une parcelle située rue du 11 Novembre à WENTZWILLER.

Cabinet de Maître LANG 61 Avenue du Général de Gaulle 68300 SAINT LOUIS :
Section 11 parcelles 371/281 et 372/281 pour une contenance de 960 m²
Pour une maison située 14A rue du 11 Novembre à WENTZWILLER.

Cabinet de Maître LODOVICHETTI 4 rue de Village Neuf 68330 HUNINGUE :
Section 9 parcelle 284/114 pour une contenance de 1135 m²

Pour un bâtiment situé 3A rue des Iris à WENTZWILLER.

Cabinet de Maître BROM 2 rue des Vignes 68220 HEGENHEIM :
Section 12 parcelle 269/38 pour une contenance de 450 m²
Pour une maison située 11 rue de Buschwiller à WENTZWILLER.

Cabinet de Maître BROM 2 rue des Vignes 68220 HEGENHEIM :
Section 12 parcelle 270/38 pour une contenance de 901 m²
Pour un terrain situé 11 rue de Buschwiller à WENTZWILLER.

Droit de préemption

M. & Mme ENDERLIN Etienne 11 rue de l'Eglise 68220 WENTZWILLER :
Section 11 parcelle 294/272 pour une contenance de 222 m²

à

M. & Mme OTT Armand 3 rue du 11 Novembre 68220 WENTZWILLER.

Mme DEYMIER & M. ALEXANDRE 2 rue des Bleuets 68220 WENTZWILLER :
Section 11 parcelles 371/281 et 372/281 pour une contenance de 960 m²

à

Mme HUSSER & M. SALMON 14A rue du 11 Novembre 68220 WENTZWILLER.

M. HEYER Jean-Jacques 30B Route d'Ottmarsheim 68170 RIXHEIM :
Section 12 parcelle 269/38 pour une contenance de 450 m²

à

Mme SCHULZE Bettina 32 rue de Ferrette 68640 WALDIGHOFFEN.

M. HEYER Jean-Jacques 30B Route d'Ottmarsheim 68170 RIXHEIM :
Section 12 parcelle 270/38 pour une contenance de 901 m²

à

Batige Aménagement 14 rue du 22 janvier 68950 REININGUE.

Déclarations préalables

Batige Aménagement 14 rue du 22 janvier 68950 REININGUE.
Pour la division parcellaire d'un terrain situé 11 rue de Buschwiller.

M. GLOUX Stéphane 7A rue des Prés 68220 WENTZWILLER :
Pour l'installation d'une piscine.

M. BROGLIE Michel 5A rue de Hésingue 68220 WENTZWILLER :
Pour la pose d'un mur et d'une clôture légère.

M. DAIMÉE Laurent 5 rue de Hagenthal 68220 WENTZWILLER :
Pour la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre.

M. BIECHERT Jean-Marc 3 rue de l'Ecole 68220 WENTZWILLER :
Pour la construction d'un carport.

M. KAMMERER Michaël 9B rue du Moulin 68220 WENTZWILLER :
Pour la mise en place d'un abri à vélos.

Permis de construire

GOLF & COUNTRY CLUB BASEL 72 rue de Wentzwiller 68220 HAGENTHAL/BAS
Pour la transformation et l'agrandissement du club house du Golf et de sa dépendance.

M. BURGERMEISTER & Mme GEORGE 6 rue de Landser 68300 SAINT LOUIS :
Pour la construction d'une maison et d'une piscine.

M. BIECHERT Jean-Marc 3 rue de l'Ecole 68220 WENTZWILLER :
Pour la construction d'un carport.

3. Finances

★ Délibération n° 1 :

Objet : Compte Administratif Annexe Commune

| Libellés | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|-------------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou Excédents |
| | COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE COMMUNE | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 11'235,92 | 27'936,52 | 6'525,28 | 68'375,43 | 17'761,20 | 96'311,95 |
| Résultats de clôture | | 16'700,60 | | 61'850,15 | | 78'550,75 |

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et laissé la présidence à Madame WILLAUER Karine, première adjointe, et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus

★ Délibération n° 2 :

Objet : Compte de gestion Annexe Assainissement 2015

Le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire déclare que le compte de gestion dressé par M. Luc ROUSSET n'appelle pas d'observations.

★ Délibération n° 3 :

Objet : Affectation du résultat 2015 sur le budget Annexe Commune

RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

| | | |
|--------------------------|----------|-----------|
| Section Fonctionnement | Recettes | 68'375,43 |
| | Dépenses | 6'525,28 |
| | Excédent | 61'850,15 |
| Section d'Investissement | Recettes | 27'936,52 |
| | Dépenses | 11'235,92 |
| | Excédent | 16'700,60 |

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux prennent la décision suivante :
Affectation de 61'850,15 € à la section d'investissement recettes au compte 1068
« Autres réserves ».

★ Délibération n° 4 :

Objet : Budget assainissement annexe commune 2016

| | |
|-----------------------------|--------------|
| - dépenses d'exploitation | € 46'225,50 |
| - recettes d'exploitation | € 46'225,50 |
| | |
| - dépenses d'investissement | € 101'407,05 |
| - recettes d'investissement | € 101'407,05 |

★ Délibération n° 5 :

Objet : Compte Administratif Commune

| Libellés | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|--------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou Excédents |
| | COMpte ADMINISTRATIF PRINCIPAL | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 104'026,60 | 289'851,57 | 515'076,04 | 654'631,71 | 619'102,64 | 944'483,28 |
| Résultats de clôture | | 185'824,97 | | 139'555,67 | | 325'380,64 |

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et laissé la présidence à Madame WILLAUER Karine, première adjointe, et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus

★ Délibération n° 6 :

Objet : Compte de gestion Commune 2015

Le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire déclare que le compte de gestion dressé par M. Luc ROUSSET n'appelle pas d'observations.

★ Délibération n° 7 :

Objet : Vote des taxes communales

Le Conseil Municipal décide que les taux d'imposition aux taxes locales pour l'exercice de référence ne subiront aucune variation et seront maintenus au niveau de l'année passée soit

| | |
|---|---------|
| Taxe d'habitation | 21,33 % |
| Taxe foncière sur propriétés bâties | 15,31 % |
| Taxe foncière sur propriétés non bâties | 98,74 % |
| CFE | 22,03 % |

★ **Délibération n° 8 :**

Objet : Affectation du résultat 2015 sur le budget Commune

RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

| | | |
|--------------------------|----------|------------|
| Section Fonctionnement | Recettes | 654'631,71 |
| | Dépenses | 515'076,04 |
| | Excédent | 139'555,67 |
| Section d'Investissement | Recettes | 289'851,57 |
| | Dépenses | 104'026,60 |
| | Excédent | 121'520,84 |

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux prennent la décision suivante :

Affectation de 139'555,67 € à la section d'investissement recettes au compte 1068 « Autres réserves ».

★ **Délibération n° 9 :**

Objet : Subvention aux associations 2016

M. le Maire informe les élus qu'il y a lieu de prendre une délibération concernant les subventions allouées annuellement :

Aussi, le Conseil Municipal décide la répartition suivante :

| | |
|-----------------------------------|----------|
| ALSID | 100,00 |
| Alut Mairie de Saint-Louis | 100,00 |
| Amicale des Landais | 100,00 |
| APALIB | 100,00 |
| AS jeunes de Wentzwiller | 200,00 |
| AS Wentzwiller | 600,00 |
| AS Wentzwiller - Fête du 3ème âge | 2 000,00 |
| Association Laura | 100,00 |
| Bibliothèque Colmar | 60,00 |
| Cercle d'histoire du Buchholz | 100,00 |
| Chorale Sainte Cécile | 100,00 |
| Collège des 3 Pays | 150,00 |
| Donneurs de sang | 100,00 |
| IME | 50,00 |
| La ligue nationale Cancer | 100,00 |

| | |
|------------------------------|------------------|
| Landskronn | 50,00 |
| Les amis du Livre | 100,00 |
| Les hiboux gourmands | 5'000,00 |
| Maison familiale | 50,00 |
| Moto club Sundgau Bikers | 50,00 |
| Sapeurs Pompiers | 200,00 |
| Section JSP Porte du Sundgau | 100,00 |
| Steblé de Wentzwiller | 100,00 |
| Syndicat des Aviculteurs | 600,00 |
| TOTAL | 10'210,00 |

★ Délibération n° 10 :

Objet : Budget primitif commune 2016

| | |
|-----------------------------|--------------|
| - dépenses d'exploitation | € 674'065,00 |
| - recettes d'exploitation | € 674'065,00 |
| | |
| - dépenses d'investissement | € 360'008,70 |
| - recettes d'investissement | € 360'008,70 |

4. Divers travaux

- Le cabinet d'étude QCS Services chargé de l'accessibilité des bâtiments communaux nous a remis son rapport. Ce dernier nous donne une idée des dépenses générées par les travaux modificatifs nécessaires par bâtiment. Il nous appartient d'établir un échéancier pour ces travaux.

Le conseil propose ce qui suit :

2016 : Ecole (7'000 €) + Périscolaire (1'900 €)

2017 : Eglise (3'760 €) + Presbytère (800 €)

2018 : Mairie (12'360 €) + Club House (500 €)

- Nous constatons depuis de nombreuses années que l'isolation du bâtiment école est de très mauvaise qualité. Aussi, M. Wanner Franck se propose de contacter un architecte pour évaluer la situation.

- M. le Maire informe les élus qu'il y a lieu, afin d'éviter l'engagement de la responsabilité de la commune en cas d'accident, de mettre aux normes les installations sportives au niveau du stade.

Mme Willauer Karine, adjointe responsable des installations sportives est chargée de solliciter des devis et de préparer un dossier pour la demande de subvention.

- La construction de deux nouvelles maisons dans la rue des Sources impose la mise en place d'un poteau d'incendie. Aussi, la commune, en partenariat avec le SIAEP s'engage à prendre en charge une partie des frais concernant la mise en place de ce poteau.

- Le stockage du sel de déneigement demande à être revu. En effet, le sel est stocké actuellement dans des sacs sans abri ce qui engendre un durcissement du sel et donc un manque à gagner.

5. Voirie

Mme Karine WILLAUER, première adjointe fait un petit compte rendu de la commission voirie qui s'est déroulée le 5 janvier 2016 :

- Sécurisation du quartier Belle-Vue :
Plusieurs hypothèses ont été émises pour la sécurisation du quartier Belle-Vue en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires.
Cette dernière a émis quelques propositions, notamment la mise en place d'un feu tricolore qui passerait au rouge en cas de vitesse trop importante. Cette solution n'est pas optimale à leur avis, le feu ne serait que très rarement respecté.
Une seconde proposition serait la mise en place de plateaux surélevés au niveau des entreprises Wanner, mais le conseil ne croit pas non plus à cette solution.
Aussi, les élus demandent à Mme Willauer de bien vouloir prendre contact avec M. le Préfet afin de lui exposer la situation de ce quartier et de demander l'implantation d'un radar fixe dans cette zone.
- La commune a investi dans l'achat de coussins berlinois destinés entre autre à la rue de Buschwiller. Ce matériel sera mis en place le plus rapidement possible.
- Les plans d'alignement de la rue des Vergers et de la rue des Vignes sont en voie d'achèvement. Les propriétaires fonciers de ces deux rues ont été convoqués en mairie pour la signature des documents.
Il appartient à la commune de faire rédiger un acte auprès d'un notaire pour l'acquisition des parcelles pour l'euro symbolique.
- Les différents panneaux rue de Hagenthal et rue de la Carrière seront mis en place le plus rapidement possible.

6. Bâtiment

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux de réfection extérieurs de l'église démarreront semaine 15. Le conseil de fabrique profite de l'occasion pour engager des frais de rénovation intérieurs.

7. ONF

★ Délibération n° 11 :

Objet : Programme d'actions pour l'année 2016

Le Conseil Municipal accepte le programme de travaux patrimoniaux pour l'année 2016 qui s'élève à 5'490,00 euros H.T. et se répartie comme suit :

- Travaux d'infrastructure : 910,00 € H.T.
- Travaux sylvicoles : 4'580,00 € H.T.
- Total des travaux : 5'490,00 € H.T.

et autorise M. le Maire à signer celui-ci.

8. Affaires scolaires

M. le Maire informe le conseil d'un pourparlers avec la commune de Buschwiller pour un éventuel regroupement scolaire. La question des effectifs et de la répartition des élèves dans chaque commune n'est pas encore définie.

Le transport, pris en charge par le Conseil Départemental, devra être pensé pour éviter de transporter trop d'enfants d'un village à l'autre. D'autre part ce transport ne couvrirait que les besoins du matin et du soir, en ce qui concerne la pause de midi, le transport resterait à la charge de chaque parent ou permettrait de placer des enfants supplémentaires dans les périscolaires de chaque commune.

Après avoir entendu les explications du premier magistrat, les élus, à l'unanimité des membres présents se positionnent favorablement pour ce regroupement.

9. Nouvelle organisation des territoires

★ Délibération n° 12 :

Objet : Accord sur le projet de périmètre de fusion de la Communauté d'agglomération des Trois Frontières, de la communauté de communes du Pays de Sierentz et de la communauté de communes de la Porte du Sundgau

RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES – EXPOSE DES MOTIFS

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 33 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5210-1-1 ;

VU l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin du 4 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Haut-Rhin;

VU l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin du 10 mars 2016 portant projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération des trois frontières, de la communauté de communes du Pays de Sierentz et de la communauté de communes de la Porte du Sundgau

M. le Maire rappelle au Conseil municipal, que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 susvisée prescrit l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale prenant, notamment, en compte la création d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants, les périmètres des schémas de cohérence territoriale et la réduction du nombre de syndicats de communes et syndicats mixtes.

Il informe que ce schéma a été arrêté par le Préfet le 4 mars 2016. Ce schéma prescrit, entres autres, la fusion de la communauté de communes de la Porte du Sundgau avec la communauté d'agglomération des Trois Frontières et la communauté de communes du Pays de SIERENTZ en vue de constituer un EPCI de 40 communes regroupant plus de 75 000 habitants.

Par arrêté du 10 mars 2016, le Préfet établit le projet de périmètre de fusion de la Communauté d'agglomération des Trois Frontières et des Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et du Pays de Sierentz et précise que l'établissement public issu de cette fusion constituera une communauté d'agglomération.

Il précise, encore, que ce projet doit recueillir l'avis de l'intercommunalité et l'accord de ses communes membres dans un délai de 75 jours suivant sa notification.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,**

EMET un accord sur le projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau ;

CHARGE M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment sa notification à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

l'AUTORISE à SIGNER les documents afférents.

10. Information

Cabine téléphonique

M. Le Maire informe les élus qu'Orange a décidé de supprimer la cabine téléphonique située au centre du village.

Remerciements

M. le Maire donne lecture des remerciements réceptionnés par la commune à l'occasion du 85^{ème} anniversaire de Mme TROMMER Alwine

Tilleul situé à l'arrière de l'église

Le tilleul situé à l'arrière de l'église a subi une expertise afin d'évaluer les risques de chute en cas de vents forts.

Le rapport émis par l'office nationale des forêts nous informe que la santé du tilleul est fragile et qu'une nouvelle expertise serait nécessaire dans deux ans.

Fusion de l'AS Wentzwiller avec le FC Hagenthal

M. le Maire informe les élus de la fusion des deux clubs de football d'Hagenthal et de Wentzwiller pour la saison 2016/2017. Le nom du club devient FC Hagenthal/Wentzwiller.

Changement de prestataire pour le nettoyage des bâtiments communaux

Un appel d'offres a été organisé en début d'année.

Cinq entreprises ont répondu à notre cahier des charges.

C'est l'entreprise ONET dont le siège social se situe à Audincourt qui a remporté le marché. Elle remplacera l'entreprise SPRINGINSFELD de Huningue à compter du 1^{er} août 2016.

Agenda

M. OTT Thierry informe les élus des différentes dates retenues pour les actions environnementales dans le village :

Opération Haut-Rhin propre : vendredi 22 avril avec les enfants de l'école
samedi 23 avril avec les citoyens bénévoles

Journée de plantation : vendredi 6 mai à partir de 8h00 au hangar communal.

Journée citoyenne : samedi 21 mai

Corps des sapeurs-pompiers

Sur recommandations du Lieutenant-Colonel Gilles Triballier du SDIS concernant notre corps de première intervention, et suite aux conclusions du rapport d'évaluation présenté en janvier dernier, le corps est reclassé en catégorie D.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

SCHMITT Fernand

TROMMER Yves

SPECKER Nathalie

GRENOUILLET Pascal

WANNER Franck

JORDAN Serge

OTT Thierry

KLEIN Isabelle

WANNER Rémi

SCHMITT Hervé

VOGT Michaële

WILLAUER Karine

PILLERI Angelo